



Projet Interreg IVA

**Enjeux socioéconomiques des situations de ruptures de trajectoire familiale
dans les très petites entreprises rurales de l'arc jurassien.**

APPEL A COMMUNICATION

JOURNEE D'ETUDE

06 février 2014, Université de Franche-Comté (Besançon)

L'ENTREPRISE FAMILIALE FACE AUX RUPTURES

LES RUPTURES DE TRAJECTOIRE FAMILIALE DANS LES PETITES ENTREPRISES

Les très petites entreprises se caractérisent généralement par la dimension « familiale » de leur fonctionnement. Pouvant rarement s'entourer d'un ou de plusieurs salariés, le chef d'entreprise (homme ou femme) mobilise fréquemment la cellule familiale pour assurer la réalisation de l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise, qu'il s'agisse d'une aide dans les activités de production elles-mêmes ou d'un soutien pour les tâches administratives et/ou d'entretien. Dans l'agriculture, le commerce, la restauration, l'artisanat, notamment, on rencontre ainsi, fréquemment, des entreprises familiales au sein desquelles le chef d'entreprise est aussi le « chef » de famille et compte sur l'appui des membres de la cellule familiale (son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, etc.) pour le seconder dans son activité. Les « rôles » socialement établis au sein de la famille ont ainsi tendance à influencer la répartition des tâches et des responsabilités au sein de l'entreprise.

Cette articulation entre la famille et le travail peut à la fois être envisagée comme une force et comme une faiblesse. En effet, elle produit des formes d'attachement à l'entreprise et permet la mobilisation d'une force de travail non salariée souvent indispensable à la stabilité économique de l'établissement ou de l'exploitation. Mais l'entreprise est dès lors soumise aux aléas de l'existence des membres de la cellule familiale. En cas de décès ou d'accident-invalidant d'une personne impliquée (salariée ou non) dans le travail (le ou la conjoint-e, le frère, la sœur, les parents,...), c'est toute la stabilité économique de l'entreprise qui s'en trouve affectée. Si cet événement malheureux concerne l'entrepreneur lui-même, ceux ou celles qui le secondent se retrouvent bien souvent dans une impasse. Et si le couple se sépare, divisant ainsi la cellule familiale, toute l'organisation du travail doit être repensée pour éviter la faillite de l'entreprise.

Cette journée d'étude, organisée dans le cadre du projet Interreg IVA « Enjeux socioéconomiques des situations de ruptures de trajectoire familiale dans les très petites entreprises rurales de l'arc jurassien », se donne pour objectif d'analyser les caractéristiques propres aux petites entreprises familiales pour mieux comprendre leur (ré)organisation et leurs difficultés face aux ruptures de trajectoire familiale. Si l'on peut envisager que les petites entreprises sont particulièrement fragilisées en cas de divorce, de décès ou d'accident, on peut également considérer que l'articulation famille/travail qui les caractérise, peut être source de tensions au sein de la cellule familiale et donc potentiellement cause de rupture.

La création et / ou la gestion d'une petite entreprise peut donc être envisagée comme un projet de vie qui implique d'emblée plusieurs membres de la cellule familiale. Cette implication n'est pas uniquement induite par le projet lui-même, auquel il convient d'adhérer, mais aussi par l'héritage familial qui, dans bien des cas, n'a pas été également réparti pour permettre à l'héritier de l'entreprise de poursuivre le projet familial. Enfin, l'entreprise familiale ne produit pas uniquement des ressources financières pour la famille. Les membres de la cellule familiale défendent généralement l'idée selon laquelle l'entreprise (ou l'exploitation) donnent également accès à un cadre de vie et à une gestion du temps de travail à échelle humaine qui viendraient compenser les efforts souvent bénévoles fournis par ceux qui n'ont pas de statuts au sein de l'entreprise et/ou qui ont été partiellement exclus de l'héritage.

Cette journée d'étude entend mettre l'accent sur les axes suivant :

- Les modèles d'articulation entre famille et travail chez les artisans, les commerçants et les agriculteurs.
- La situation socioéconomique des petites entreprises et leur place dans le monde rural (participation au lien social, évolution des secteurs d'activités et des formes d'organisation) ?
- L'évolution des statuts socioéconomiques des partenaires (mari/épouse, frère/frère, père/fils,...) et des partenariats (sociétés, GAEC,...) au sein des petites entreprises.

- La place des femmes au sein des entreprises familiales en lien avec les revendications sociales inhérentes au monde du travail et à l'évolution de nos sociétés.
- Les logiques de la transmission et la manière dont ces dernières instituent des formes d'attachement qui pallient aux inégalités sociales inhérentes à la sauvegarde du patrimoine familial.
- L'impact des ruptures de trajectoire familiale sur la situation socioéconomique des membres de la cellule familiale

Les propositions de communication, 2 000 signes maximum, devront nous parvenir **avant le 20 décembre 2013**. Une sélection sera alors effectuée et les décisions du comité scientifique seront transmises aux personnes avant le 10 janvier 2014. Un résumé détaillé de la communication de 5 000 à 6 000 signes devra parvenir aux organisateurs au plus tard le 1^{er} février.

Les propositions de communications sont à envoyer conjointement à :

Dominique Jacques-Jouvenot (dominique.jacques-jouvenot@univ-fcomte.fr),

Fenneke Reysoo (fenneke.reysoo@graduateinstitute.ch)

Valérie Miéville-Ott (Valerie.Mieville@agridea.ch),

et Yvan Droz (yvan.droz@graduateinstitute.ch).